



ALLIANZ COMMERCIAL

Allianz Transport Privé

Pour vous, professionnels, la solution pour garantir vos transports pour propre compte

En tant qu'artisan, commerçant, industriel, vous utilisez des véhicules professionnels pour transporter votre matériel ou vos marchandises. Vous effectuez des livraisons, vous transportez des biens qui vous sont confiés...

Quels sont vos risques ?

Au cours de cette phase de transport, les biens que vous transportez sont exposés à de nombreux risques :

- Votre matériel professionnel peut être volé.
- Les marchandises peuvent être détériorées au cours du chargement ou du déchargement.
- Les biens confiés peuvent être endommagés suite à un accident ou volés avec le véhicule.

Quelles conséquences ?

Elles peuvent être importantes : impossibilité de livrer votre client dans les délais prévus, nécessité de relancer la fabrication des biens détériorés, dédommager le propriétaire pour les biens qu'il vous avait confiés, perte de marché, atteinte à l'image de votre entreprise...

Allianz Transport Privé permet de garantir les biens que vous déplacez au moyen d'un véhicule dont vous avez l'usage :

- Dans le cadre de votre activité professionnelle.
- Pour vos besoins commerciaux.
- En cas de participation à un salon professionnel ou à une exposition.

Quels sont les biens garantis ?

- Vos biens professionnels : matériels, marchandises, ordinateur portable professionnel.
- Les biens qui vous sont confiés.
- Vos objets et effets personnels lors de vos déplacements professionnels.

Quelles sont les garanties ?

Allianz Transport Privé s'adapte à vos besoins grâce à ses deux formules d'assurance :

- « Tous risques ».
- « Événements caractérisés - Accidents, Incendie, Événements naturels, Vol ».

Quelle que soit la formule, vous êtes garanti pour le vol en stationnement, les détériorations survenues au cours des opérations de chargement et de déchargement des biens transportés.

De même, différents frais peuvent être pris en charge : frais de déblaiement, frais d'expertise amiable, frais du transport retour...

Avec Allianz Transport Privé, les biens que vous transportez sont garantis à partir du moment où ils sont déplacés pour être chargés à bord du véhicule et jusqu'au moment où, arrivés à destination, ils sont déposés.

Où s'appliquent les garanties ?

Les garanties d'Allianz Transport Privé s'appliquent dans toute l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège et le Liechtenstein, sauf convention contraire.





Allianz Transport Privé : un contrat simple

- Une garantie vol très complète.
- La garantie chargement - déchargement étendue en base.
- La garantie automatique des objets et effets personnels nécessaires aux séjours en déplacements professionnels.
- Des garanties étendues aux séjours en exposition.
- Une gestion de parc simplifiée.
- Une territorialité étendue à l'Union Européenne, au Royaume-Uni, à la Suisse, la Norvège et au Liechtenstein.

Entrenez en toute sécurité

Allianz, partenaire privilégié des entreprises

La solidité d'un grand Groupe

Allianz est un acteur majeur de l'assurance et des services financiers dans plus de 70 pays avec une des meilleures solvabilités et notations financières du marché.

N°1 mondial en assurances de biens et de responsabilités, expert en risques industriels, le Groupe Allianz dispose d'une compétence reconnue sur le marché des risques d'entreprises.

**Allianz Transport Privé, un contrat complet,
pour une activité professionnelle en toute tranquillité !**

Allianz en France

Allianz propose une offre d'assurance complète lui permettant de répondre à l'ensemble des besoins de ses clients.

Allianz dispose de savoir-faire spécifiques en risques d'entreprises et offre à ses clients des solutions pointues en termes de prévention, d'assurances Dommages, Responsabilité Civile, Responsabilités des dirigeants, Individuelle Accidents, Objets d'art et Risques Spéciaux, Flottes Automobiles, Construction ou Transport de marchandises, en France ou à l'export, pour ses clients qui développent une activité à l'étranger.



Plus d'information sur allianz.fr/entreprise

Pour de plus amples renseignements, votre conseiller Allianz est à votre disposition.



Allianz IARD

Entreprise régie par le Code des assurances
Société anonyme au capital de 991.967.200 euros
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
542 110 291 R.C.S. Nanterre

www.allianz.fr

Document à caractère publicitaire. Ne pas jeter sur la voie publique.

